



FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

CHARTRE ÉTABLISSEMENTS - RETRAITÉS

La Fédération hospitalière de France (FHF), dans son rôle de promotion des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux et de valorisation des ressources humaines hospitalières, souhaite favoriser le développement d'une politique active en faveur de leurs personnels retraités, médicaux et non médicaux.

Forte des valeurs essentielles qui fondent le service public de santé, la FHF accompagne ainsi ses adhérents par la diffusion d'une charte visant à présenter leurs principaux engagements envers leurs personnels retraités.

Les personnels de santé, actifs ou retraités, sont la richesse du service public de santé.

La FHF s'appuie sur sa collaboration avec de nombreux partenaires, notamment la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), le Comité de gestion des œuvres sociales (CGOS), l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) et l'Association nationale des hospitaliers retraités (ANHR).

Les valeurs essentielles du service public de santé, d'accueil, d'ouverture à tous, de proximité, mais aussi d'excellence, sont le fruit d'une histoire longue et riche, connue et promue par les personnels hospitaliers tout au long de leur carrière. Les personnels retraités peuvent en cela se considérer comme les ambassadeurs de l'hôpital public, de son histoire et de ses valeurs.

Chaque établissement s'inscrit par conséquent dans une démarche volontaire, continue et effective quant à la mise en place d'actions en faveur de son personnel retraité. Il poursuit les actions qu'il considère les plus adaptées à ses moyens, son contexte, son histoire et son environnement.

La FHF, ses adhérents et ses partenaires, s'accordent sur la poursuite des engagements suivants :

- **informer** et **accompagner** les personnels proches de la retraite ;
- **valoriser** le service accompli durant la carrière ;
- **maintenir** un lien avec le personnel retraité ;
- **favoriser** l'implication des retraités dans les actions externes de l'établissement.

1 INFORMER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNELS PROCHES DE LA RETRAITE

■ Par un accès généralisé et systématique de tous les futurs retraités à un **séminaire de préparation à la retraite**. Ce séminaire comprendra de préférence deux volets :

- un premier volet à vocation informative sur les différents aspects de la retraite (administratifs, vie sociale, activités, prévention) avec différents intervenants (exemple : un gestionnaire retraite, un psychologue, un assistant de service social, un gériatre, un notaire). Un représentant de l'ANHR pourrait éventuellement intervenir dans ce cadre pour informer et témoigner.

- un second volet sur l'accompagnement à la définition d'un projet à la retraite.

- Par la **remise d'un document** aux futurs retraités les informant des engagements inscrits dans la charte ;
- Par la promotion de l'**espace dédié aux retraités sur le site www.fhf.fr** visant à informer et orienter les retraités des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur l'ensemble des aspects de leur vie post-professionnelle.

Une formation régulièrement actualisée du gestionnaire retraite assurera la mise en œuvre de l'ensemble de ces engagements.

2 VALORISER LE SERVICE ACCOMPLI PENDANT LA CARRIÈRE

- Par une ou des actions permettant de remercier le futur retraité pour son implication dans l'établissement et de valoriser l'ensemble de sa carrière professionnelle. Exemples : envoi d'un courrier personnalisé au moment du départ à la retraite ou organisation d'une manifestation de convivialité.

3 MAINTENIR UN LIEN AVEC LES PERSONNELS RETRAITÉS

- Par l'information des retraités sur leur ancien établissement et son évolution ;

Exemple : maintien de l'inscription des retraités sur les listes de diffusion de l'établissement.

- Par l'invitation à certains évènements de l'établissement ;
- Par l'incitation à la participation ou au maintien de la participation aux associations et amicales de l'établissement.

4 FAVORISER L'IMPLICATION DES RETRAITÉS DANS LES ACTIONS EXTERNES DE L'ETABLISSEMENT

- Par leur participation active aux évènements de l'établissement en tant que représentant de celui-ci et de son histoire (exemple : journées portes ouvertes) ;
- Par leur participation active aux évènements extérieurs ayant vocation à promouvoir l'hôpital public et ses métiers (exemple : forums étudiants).

Plus que jamais, la FHF multiplie les initiatives pour que tous, actifs et retraités, contribuent à développer la promotion des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en faveur d'un service public de santé.



Gérard Vincent
Délégué général



Frédéric Valletoux
Président



www.fhf.fr > Informations hospitalières > Dossiers > Retraités
www.retraites-hospitaliers.fr



FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

1 bis, rue Cabanis • CS 41402
75993 Paris cedex 14
T 01 44 06 84 44 • F 01 44 06 84 45
e-mail fhf@fhf.fr

www.fhf.fr ■ www.hopital.fr ■ www.maisons-de-retraite.fr